

LA REVUE

agriDées

RÉFLÉCHIR • PARTAGER • AVANCER



DOSSIER

COMPÉTENCES : POUR UNE DYNAMIQUE AGRICOLE

GROUPE DE TRAVAIL

Quelle place pour
les agricultrices dans
la ferme France ?

SANTÉ

Innover pour la performance
et le mieux-être des animaux

DROIT

La loi Sempastous entre
en application

agRIDROIT

TOUT LE DROIT DES TERRITOIRES
EN LIGNE

REMISE
DE 50%

pour les adhérents
des membres
du GIE



POUR LA PREMIÈRE FOIS,
L'ensemble de la documentation juridique
consacrée aux territoires se retrouve
sur un seul et même écosystème.



AGRICULTURE



FORÊT



VIGNE ET VIN



AGROALIMENTAIRE



ÉNERGIES RENOUVELABLES



ACTUALITÉS

Les infos

L'info en continu
L'hebdo fiscal et social
Le quinzomadaire

Les mensuels

Revue Droit rural
Revue Energie - Environnement - Infrastructures
Revue Construction - Urbanisme



CONTENUS PRATIQUES

Les Lexis Pratique

Agriculture & forêt
Fiscal
Social

Les dossiers Agridroit

Dossiers thématiques
Dossiers pratiques
Dossiers régionaux

Les documents pratiques

Les modèles d'acte
Les fiches pratiques



CONTENUS EXPERTS

Les encyclopédies

JurisClasseur Rural
JurisClasseur Baux ruraux
JurisClasseur Environnement
JurisClasseur Concurrence - Consommation

Les sources

Les codes commentés
Jurisprudence
Textes non codifiés
Sources locales
Conventions collectives
Sites utiles

Pour tester le site et vous abonner rendez-vous sur www.agridroit.fr !

UNE INITIATIVE

GIE AGRIDROIT

agriDées

AGRINOT

AVOCAGRI



EN PARTENARIAT AVEC



LexisNexis®

Premier fournisseur mondial
d'informations professionnelles



UNE PLATEFORME DÉVELOPPÉE EN FRANCE

L'Entreprise agricole et ses acteurs : l'attractivité avant tout



Damien BONDUELLE
Président d'Agridéas

Depuis quelques années, la notion d'entreprise agricole est en compétition sémantique avec celle d'exploitation agricole. Des débats dans tous les secteurs de la profession ne permettent pas de véritables consensus sur l'appellation à retenir dans l'avenir et surtout de déboucher sur une définition commune. Les uns font référence à la définition historique de l'exploitant dans un but avoué de reconnaissance d'un statut professionnel et d'un droit d'accès aux services spécialisés, les autres préfèrent privilégier la notion d'entreprise et ainsi y définir le rôle du dirigeant et/ou l'investisseur et surtout l'ensemble des acteurs qui la composent.

Et finalement, il s'agit peut-être de choisir la meilleure situation dans laquelle chaque acteur perçoit le bon niveau des enjeux actuels et futurs. Que ces défis soient techniques, économiques, sociétaux ou environnementaux, les différentes façons de les aborder reposeront de plus en plus sur la compétence acquise et les moyens mis à disposition pour les surmonter. L'Homme aura besoin d'actualiser régulièrement ses compétences et l'Entreprise d'investir dans les équipements de nouvelles technologies, sans oublier d'en organiser leur utilisation directe ou déléguée à des prestataires, dont il faudra bien suivre la performance, sur le terrain et dans la réalité des comptes de l'entreprise, tant en résultats qu'en évaluation des coûts.

Un projet partagé

Quoi qu'il en soit, il est temps de remettre l'Humain au centre de l'entreprise, comme l'église au milieu du village, et ainsi de lui redonner la place qu'il n'aurait jamais dû perdre, celle qui lui permet d'en assurer la performance et la pérennité. Mais comment ? D'une part, l'Entreprise agricole doit avant tout être attractive pour attirer les compétences nécessaires et les garder. Comment donner envie aux nouveaux acteurs de la rejoindre, alors qu'ils sont eux-mêmes en situation de choix parmi de nombreuses propositions à leur disposition ? Être attractif c'est apporter des réponses aux aspirations attendues comme l'équilibre de vie, la sécurité, la capacité d'évoluer tant à titre personnel que professionnel, et la reconnaissance visible par le respect relationnel et la rémunération. C'est ainsi à partir d'un véritable projet partagé entre elle et ses acteurs que l'entreprise se donnera la meilleure chance d'atteindre ses objectifs. D'autre part, les acteurs ont un rôle important eux aussi pour attirer les nouveaux talents à leur côté, qu'ils soient dirigeants ou collaborateurs salariés, pour partager leurs convictions et leurs savoir-faire face aux enjeux traditionnels et ces défis justement qui se présentent en permanence. On peut donc s'interroger sur la façon de rendre nos entreprises et nos acteurs attractifs, sur les dispositions concrètes nécessaires, et c'est à cette perspective qu'il nous faut réfléchir. ▀

“

Assurer performance
et pérennité

”

La Revue agridées
(publiée depuis 1837 sous les
titres *L'Agriculture Pratique*,
puis *Agriculteurs de France*)
est une publication éditée
par la Société des Agriculteurs
de France : 8, rue d'Athènes,
75009 Paris.
Tél. : 01 44 53 15 15

E-mail :
contact@agridees.com

Internet :
www.agridees.com

Twitter :
@SAFTThinkTank

Forme juridique :
association loi 1901
reconnue d'utilité publique

Responsable légal
et directeur de publication :
Damien Bonduelle

Rédacteur en chef :
Jean-Baptiste Millard

Rédactrice
en chef adjointe :
Isabelle Delourme

Abonnements :
48 euros TTC/an
Magalie Sery :
contact@agridees.com

Mise en page :
eezee.fr

Imprimerie :
Graph1prim
24, avenue Georges-Dupont
Z.A. de l'Épinette
59120 Loos

Liste des annonceurs :
Agridroit, Groupe Agricola,
Crédit Mutuel

Crédit photo de couverture :
© AdobeStock.com

Dépôt légal : à parution

N° de Commission Paritaire
de Presse : 1225G83987

Toute reproduction intégrale
ou partielle par quelque
moyen que ce soit est
interdite sans autorisation
préalable

ISSN : 2610-4571

Périodicité : trimestrielle

Sommaire

ÉDITORIAL

3 L'entreprise agricole et ses acteurs : l'attractivité avant tout

ENVIRONNEMENT

5 Un nouveau cadre mondial de préservation de la biodiversité

FILIÈRES

6 2023 : montée ou descente en gamme dans l'alimentaire ?

POLITIQUES PUBLIQUES

8 Une nouvelle ambition pour l'agriculture des Pays-Bas

SOCIOLOGIE

11 Quelle place pour les agricultrices dans la ferme France ?

DOSSIER p. 12 à 23

Compétences : pour une dynamique agricole

14 Agricultures de demain, les compétences en première ligne

18 En dix ans, les agriculteurs ont changé

19 Faire évoluer les compétences par rapport aux besoins

21 La transition climatique est nécessairement évolutive

22 Adapter les compétences au dérèglement climatique

INDUSTRIE

24 Yara s'investit dans la décarbonation des engrais

25 Le Havre, un port d'envergure

26 La (re)localisation du monde : une rupture structurelle

ENTREPRISE

28 Énergies renouvelables, agriculture et acceptabilité sociale

TERRITOIRES

32 L'approche anticipatrice de la coopérative Alliance BFC se concrétise

SANTÉ

34 MSD Santé animale France, l'innovation au cœur de la performance
et du mieux-être des animaux

DROIT

36 Loi Sempastous : le décret d'application est paru

INNOVATION

39 Redefine Meat : l'alternative à la viande

FORÊT

40 Le marché des forêts encore en tension



Un nouveau cadre mondial de préservation de la biodiversité

Les représentants de près de 200 pays réunis pour la COP15 ont conclu à Montréal un accord sur la biodiversité et adopté un nouveau cadre mondial pour enrayer son déclin d'ici 2030.

La 15^e Conférence des Parties (COP15) sur la biodiversité⁽¹⁾ qui s'est tenue au Canada du 7 au 19 décembre 2022, s'est terminée par l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal. Cet accord bien que non contraignant en l'état représente une étape clé dans la protection des terres et des océans. Les gouvernements se sont notamment engagés à restaurer et protéger 30 % des terres et des eaux considérées comme importantes pour la biodiversité d'ici à 2030. Actuellement, seules 17 % des zones terrestres et 10 % des zones marines sont protégées.

Ce cadre mondial de la biodiversité est une contribution à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il sera accompagné de plusieurs volets thématiques relatifs notamment aux mécanismes de planification, les indicateurs de suivi ou encore le renforcement de la coopération scientifique, avec des objectifs précis et des cibles. À chaque État ou entité économique de se l'approprier à son niveau.

Le texte signé le 19 décembre 2022, comporte quatre objectifs à long terme pour 2050 liés à la Vision 2050 pour la biodiversité, qui peuvent se résumer ainsi :

- Mettre un terme à l'extinction des espèces menacées par l'homme et diviser par dix le taux d'extinction de toutes les espèces d'ici à 2050.
- Utiliser et gérer la biodiversité de manière durable.
- Partager équitablement les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.
- Veiller à ce que des moyens techniques et financiers pour la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité soient accessibles à toutes les parties, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement.

Des mesures urgentes

23 cibles d'actions mondiales ont été définies comme devant faire l'objet de mesures urgentes au cours de la décennie allant jusqu'en 2030. Il s'agit notamment de :

- Restaurer et protéger au moins 30 % des zones terrestres, d'eaux intérieures, côtières et marines de la planète ;
- Réduire de 50 % le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux ;
- Réduire les subventions publiques néfastes à la biodiversité d'au moins 500 milliards de dollars d'ici 2030 ;
- Créer un fonds dédié à la biodiversité qui devra collecter

près de 200 milliards d'euros (issus de sources publiques et privées) d'ici 2030 dont 20 milliards d'euros en 2025 pour les pays en développement.

Pour exemple, la cible 10 vise expressément l'objectif de durabilité de l'agriculture et le développement de l'agroécologie conciliant productivité,

sécurité alimentaire et préservation de la biodiversité. La cible 16, quant à elle, vise à réduire fortement l'empreinte environnementale de la consommation et notamment à réduire de moitié le gaspillage alimentaire.

Le volet sur les pesticides a été longuement débattu. Des pays comme l'Argentine ou l'Indonésie, qui faisaient preuve d'une certaine opposition à l'agroécologie, ont fini par faire évoluer leur position grâce au dialogue multi-acteurs et l'implication de nombreuses coalitions telles que *Business For Nature*, dont le réseau ORÉE⁽²⁾ en France assure la coordination. Comme pour toutes les COP, qu'elles concernent le climat ou la biodiversité, l'enjeu est désormais de passer des engagements politiques internationaux non contraignants à leur mise en œuvre concrète par les États et les entreprises, qui doivent agir de concert pour maximiser les résultats sur le terrain. Les États devront élaborer leur propre stratégie nationale et un point d'étape sera réalisé lors de la COP16 qui aura lieu dans deux ans à Antalya en Turquie. ►



© UN Biodiversity

Les gouvernements se sont engagés à restaurer et protéger 30 % des terres et des eaux considérées comme importantes pour la biodiversité d'ici à 2030.

Notes

(1) Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB) qui regroupe 196 pays.

(2) Agridéas est membre d'ORÉE.

Isabelle Delourme et Francky Duchâteau



2023 : montée ou descente en gamme dans l'alimentaire ?

La hausse des coûts dans la chaîne alimentaire pose la question du niveau de sourcing auprès de la ferme France.

Depuis 15 ans nous avons assisté en tendance et en moyenne à une montée en gamme de notre offre alimentaire : plus de bio, de local, de PME, de frais, de produits artisanaux. Cependant, la fragmentation à bas bruit de la société a lentement polarisé une consommation précédemment centrée sur le moyen de gamme entre un haut et un bas de gamme, l'un portant les volumes, l'autre la valeur. Cette valorisation s'est aussi manifestée par un développement sans précédent de la part des services dans la valeur : davantage de repas pris dans les restaurants (qui retrouvent en 2022 leurs chiffres de 2019), de livraisons, de plats cuisinés.

L'émergence annoncée d'un monde d'après, plus vertueux, a fait long feu et la sortie de la crise Covid a renoué avec les tendances précédentes. La crise commencée en 2022 pourrait tout changer car ce qui compose l'inflation modifie profondément les chaînes de valeur.

Énergie, main-d'œuvre, investissements plus rares et plus chers

Passée la forte volatilité de 2022, il est hautement probable que l'énergie restera durablement chère. Cela va toucher tous les maillons de la chaîne alimentaire car, in fine, nous mangeons de l'énergie : celle des engrais, des tracteurs, des camions, des usines, des chambres froides, etc.

Alors que le coût du travail est déjà élevé en France, une hausse généralisée des salaires va particulièrement peser sur la filière alimentaire, notamment sur ses maillons les plus intensifs en main-d'œuvre, et ce alors même qu'elle peine déjà à embaucher.

Enfin, les investissements conséquents liés au maintien de la chaîne du froid et aux normes d'hygiène et qualité se renchérissent avec la montée des taux d'intérêt.

En clair, la filière alimentaire utilise largement trois ressources durement touchées par le contexte : l'énergie, les hommes, les capitaux. Si la situation finira par se normaliser, il est certain que les salaires ne redescendront pas, peu probable que la crise climatique permette de retrouver une énergie bon marché, et fort risqué d'escompter un retour des taux d'intérêts nuls ou négatifs.

Entre une part plus forte de la valeur captée par ces trois ressources clefs et une contrainte de pouvoir d'achat plus forte, la consommation alimentaire entre

dans un monde de contraintes inédites, peu compatible avec les « désirs de mieux » observés depuis 15 ans.

Vers des marques de distributeurs (MDD) dominantes ?

Très visible depuis le printemps, la descente en gamme s'est traduite par une hausse de la part de ces MDD sur le marché, hausse nouvelle après une décennie de déprise, et inédite dans son ampleur. Le potentiel de croissance de ces marques est très important en France, de l'ordre de 25 % par comparaison avec le marché allemand, et de 60 % avec le marché anglais. Une telle évolution entraînerait une baisse du coût du caddy de 2 à 5 % pour les Français.

En redistribuant les parts de marché industrielles, ce mouvement reventile aussi le sourcing des matières premières. Ces marques, souvent produites en France par des PME, ont une assez large part nationale de matières agricoles. Pour autant, ce mouvement renforce le besoin de

« commodités » pour produire. De plus, le succès du modèle de distribution allemand dans toute l'Europe, largement fondé sur de très gros volumes achetés sur des appels d'offres internationaux, impose de rapidement retrouver notre compétitivité coût.

Philippe GOETZMANN
Consultant, expert
alimentation et
distribution





Une végétalisation accélérée de l'assiette ne serait pas sans impact sur les filières animales et leur environnement



La revanche du placard ?

Après des années de « prise de pouvoir du frigo sur le placard » où de plus en plus de produits se valorisaient « au rayon frais », nous observons en 2022 une véritable revanche de l'épicerie. À besoin équivalent, les produits d'épicerie sont moins chers que les produits frais, se conservent mieux et se gaspillent moins, ce qui explique grandement leur nouveau succès auprès de Français qui comptent chaque Euro. En 2022, les produits frais ont chuté en valeur malgré l'inflation alors que les produits de grande consommation (PGC) connaissent une croissance portée par celle-ci. Le marché s'est déplacé dans l'hypermarché. Plus cher, le frais mobilise plus d'énergie, de main-d'œuvre et d'investissements (y compris par un recours au crédit fournisseur limité à 30 jours). L'écart de rentabilité des capitaux entre frais et PGC se creuse. Les effets de l'inflation sur les coûts vont toucher prioritairement l'exploitation du frais et pourraient entraîner une moindre priorisation des investissements sur ce secteur à moyen terme. Au final se retrouve la problématique de l'origine des matières premières. Par la loi, le marketing ou les attentes des clients, la mention de l'origine est bien plus visible sur les produits des rayons frais. Alors que l'origine est un critère majeur de la confiance, le mouvement vers le placard va réduire son exposition et renforcer la commoditisation de la matière première agricole. Il y a là un défi collectif de transparence.

Vers une alimentation plus végétale

Malgré de fortes injonctions à adopter un régime moins carné, force est de constater que le mouvement collectif est resté modéré. L'inflation des coûts touche prioritairement les filières animales et pourrait ainsi creuser un écart net, insurmontable pour certains consommateurs, entre le coût d'une assiette végétale et le coût d'une assiette carnée. Ainsi, l'inflation, comme pour le transport, pourrait se révéler être le principal catalyseur d'un changement nécessaire. Dans ce mouvement, les fruits et légumes frais pourraient connaître une dynamique intéressante. Certes chères aujourd'hui, ces productions sont peu intensives en capitaux et modérément exposées au coût de l'énergie quand ils sont de saison ou bio. Elles supportent en revanche des charges de personnel importantes. Sur le marché végétal, les fruits et les légumes sont naturellement plus adaptés à la situation que les steaks, fromages et autres substituts végétaliens, eux

consommateurs de capitaux et d'énergie.

Une végétalisation accélérée de l'assiette ne serait pas sans impact sur les filières animales et leur environnement. Si un produit peut se substituer à l'autre lors d'un repas, à l'autre extrémité de la chaîne, il s'agit de productions et d'écosystèmes fragiles qui eux ne peuvent se déplacer.

Les terroirs et les paysages se sont structurés largement autour de l'élevage. Certes des évolutions sont nécessaires, mais il faut prendre garde à ne pas déséquilibrer l'ensemble.

Prendre le bon virage

2022 aura vu émerger des tendances nouvelles. Pourtant l'inflation était quasi nulle en janvier et contenue autour de 5 % à l'été. La période de négociations en cours laisse entrevoir un choc très puissant d'ici le Salon de l'Agriculture.

Vouloir passer des hausses de tarif est légitime et souvent nécessaire. Ça ne saurait être sans conséquence au niveau des consommateurs. Ainsi, les tendances qui se dessinent soulignent l'impérieuse nécessité pour l'industrie de pouvoir s'adosser à une Ferme France compétitive en prix. La situation présente bien sûr pour l'agriculture un risque d'écrasement des marges, d'érosion des volumes mais aussi de création de valeur dans un environnement désormais différent. Plus que jamais, le système alimentaire voit sa trajectoire s'infléchir. Nous sommes à la croisée des chemins. À chacun d'anticiper les effets collatéraux des actions menées ou subies et de préparer l'avenir. ▶

Philippe Goetzmann